

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 00579

Numéro SIREN : 572 028 041

Nom ou dénomination : DELOITTE & ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2022 sous le numéro de dépôt 36014

DELOITTE & ASSOCIES

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 2 188 160 Euros

6 place de la Pyramide  
92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX

572 028 041 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 21 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 21 février, à 10 heures 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, par visioconférence, sur convocation de son Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation et rectification d'une erreur matérielle dans le traité d'apport partiel d'actif à la Société par la société BEAS, signé le 20 janvier 2022, et constatation de la réalisation de l'opération,
- Questions diverses.

SONT PRESENTS

Monsieur Frédéric MOULIN, Administrateur et Président du Conseil d'Administration,  
Monsieur Damien LEURENT, Administrateur,  
Monsieur Bertrand BOISSELIER, Administrateur,  
Monsieur Eric DELGOVE, Administrateur.

Le Cabinet COMPAGNIE FRANCAISE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE CFCE, représenté par Monsieur Albert ABEHSSERA, Commissaire aux Comptes, est absent excusé.

Messieurs Maxime ATTIMONT et Serge RAHEM, représentant le Comité Social et Economique, sont absents et excusés.

Le Président constate que tous les administrateurs sont présents et que le Conseil peut valablement délibérer.

CONSTATATION ET RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE DANS LE TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF A LA SOCIETE PAR LA SOCIETE BEAS ET CONSTATATION DE LA REALISATION DE L'OPERATION

Le Président indique qu'il a été constaté une erreur matérielle dans le traité d'apport partiel d'actif constitué de la branche d'activité de Commissariat aux Comptes titulaire en activité de la société BEAS, au profit de la Société, autorisé et signé respectivement les 19 et 20 janvier 2022, en ce qui concerne notamment le calcul de la valeur nette, estimée à 2 018 euros.

DLE FN

Il précise ensuite que la valeur nette effective, à la date de réalisation de cet apport, s'élève à un montant de 43 006 euros (cf. annexe jointe modifiant les articles correspondants du traité d'apport).

Après délibération, le Conseil d'administration, Monsieur Damien LEURENT, Administrateur de la Société et également Président de la société BEAS ne prenant pas part au vote, en application de l'article 16 des Statuts :

- prend acte de l'erreur matérielle susvisée,
- approuve la valeur nette effective à la date de réalisation de cet apport, s'élevant à un montant de 43 006 euros,
- constate la réalisation, ce jour, de l'opération d'apport partiel d'actif constituée de la branche d'activité de Commissariat aux Comptes titulaire en activité de la société BEAS, au profit de la Société, dans les conditions ci-dessus précisées, et
- donne tous pouvoirs à Monsieur David DUPONT-NOEL, Président de la Société, à l'effet de signer tout acte y afférent et, plus généralement, faire le nécessaire dans le cadre de cet apport partiel d'actif.

Puis, le Président rappelle que la société BEAS, filiale détenue à 100% par la Société, ayant décidé de renoncer à exercer ses droits à recevoir des actions de la Société en rémunération de cet apport, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital de la Société en contrepartie de celui-ci.

#### QUESTIONS DIVERSES

NEANT.

\*  
\*      \*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.



ANNEXE**5.1. Désignation et évaluation des actifs transmis**

(...)

**(ii) Actifs circulant et comptes de régularisation apportés**

	<i>Brut</i>	<i>Amort. / Prov</i>	<i>Net</i>
Encours	-2 013 €	-	-2 013 €
Clients et comptes rattachés	0 €	-	0 €
Créance IS	0 €	-	0 €
Créance TVA	57 230 €	-	57 230 €

Montant total des éléments d'actif composant l'Activité apportée, à la Date de Réalisation : **55 217 €**

**5.2 Désignation et évaluation des passifs pris en charge**

	<i>Brut</i>	<i>Amort. / Prov</i>	<i>Net</i>
Dettes fournisseurs	0 €	-	0 €
Dettes fiscales et sociales	12 211 €	-	12 211 €

Montant total des passifs devant être supportés par le Bénéficiaire, à la Date de Réalisation : **12 211 €**

**La valeur nette de l'Apport s'élève, à la Date de Réalisation, à la somme de 43 006 €**

DLE      FA